

Réunion Plan de gestion Crise sanitaire

26 mars 2024 - CPTS La Rochelle

Présents : Séverine Dumas (CPTS Royan) – Hélène N’Guyen (CPTS Rochefort) – Elodie Zamboni et Clémence Musa (CPTS La Rochelle) – Eva Rattier (CPTS Aunis Sud) – Marjolaine Benard (CPTS Aunis Nord) – Cécile Groulade (CPTS Saintonge Romane)

Le document « Plan de gestion Crise Sanitaire » doit être validé par l’ARS puis livré à la CPAM.

1. Rôle de la CPTS :

- Pour rappel, la crise est déclenchée par le Préfet et/ou l’ARS
- La CPTS doit aider à créer une culture de gestion du risque => création d’un groupe de travail
- La CPTS coordonne l’action des professionnels de santé libéraux lors du déclenchement => création de protocole par risque

Diffusion de l’information : une cellule de crise est mise en place au sein de la CPTS pour prendre en charge le déclenchement du plan de gestion de la crise – dans un premier temps, il ne faut pas communiquer sur cette action auprès du grand public – dans la cellule de crise, il est bien d’avoir un représentant de chaque profession et un référent par commune

Référent par commune : le maire qui est référent du plan de sauvegarde ? un professionnel de santé ?

2. Echange autour des familles de risques

1. Les risques naturels

- a. Les risques météorologiques – CPTS Ile de Ré
- b. Les risques submersion/inondation – CPTS Aunis Sud
- c. Les risques sismiques – CPTS Aunis Nord

2. Les risques liés à l’activité humaine

- a. Les risques industriels – CPTS Rochefort Océan
- b. Les risques liés au transport des matières dangereuses – CPTS Rochefort Océan
- c. Les risques liés aux déplacements humains (exple : accidents route, aérien...) -
- d. Les NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique) = SEVESO

3. Les risques viraux

- a. Les risques viraux par transmission animale (*exple : moustique tigre*) – CPTS Saintonge Romane
- b. Les risques épidémiques par transmission humaine (*exple : COVID*) – CPTS Royan Atlantique

4. Les risques liés à la prise en charge des patients

- a. Les ruptures médicamenteuses – CPTS Aunis Nord
- b. Les ruptures de stock de matériel médical

5. Les risques d’attaque

- a. Les risques cyber – CPTS La Rochelle
- b. Les menaces terroristes – CPTS La Rochelle
- c. Les NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique) = malveillant
- d. Les guerres et attentats

Trame adoptée à la majorité (4 voix pour – 1 voix contre)

3. Echange autour des protocoles

Trame des protocoles = 1 protocole par risque

Forme : 1 A4 recto verso pour chaque protocole / modèle = p. 34 du document de la CPTS La Rochelle

CONTENU *Etape par étape, la conduite à tenir pour chaque risque*

- Logo de la CPTS + nom du risque
- Date de création et de mise à jour du document
- Coordonnées du (ou des) référent(s) crise sanitaire
- **Etape 1** : réception de l'alerte (par Préfecture et/ou ARS)
- **Etape 2** : confirmer l'alerte en rappelant le contact de la Préfecture et/ou ARS
- **Etape 3** : prévenir le référent crise sanitaire (prévoir une boucle d'information)
- **Etape 4** : réunir la cellule de crise : cf. p. 38
- **Etape 5** : application du protocole en fonction du risque – voir les ressources locales propres à chaque risque – ce qu'induit le risque

Cf. plan de sauvegarde des communes

4. Prochaines échéances

Avril à septembre :

- Rédaction de la partie diagnostic pour toutes les CPTS hormis La Rochelle (pas besoin de recenser l'ensemble des pharmaciens, salles...)
- Marjolaine prend contact avec Numérisk pour accès aux plans de sauvegarde des communes

Septembre : rencontre interCPTS pour un point intermédiaire – **mardi 17 septembre 2024 – 9h/12h** –
ordre du jour : point d'avancée des diagnostics, point d'avancée sur les risques choisis,
questions/réponses

Décembre : livraison de l'ensemble des protocoles

